

Politique de protection des renseignements personnels

L'Association de la maçonnerie du Québec (AMQ) est une association professionnelle à adhésion volontaire dans le secteur de la construction. Puisqu'elle correspond à une exception prévue dans la *Loi de sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, elle est exempte de l'application des sections II et III de celle-ci. L'exception vise les renseignements personnels qui concernent l'exercice par la personne concernée d'une fonction au sein d'une entreprise, tels que son nom, et sa fonction, de même que l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone de son lieu de travail.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité de la protection des renseignements personnels à la direction générale, Natalie McCarthy. Elle peut être rejointe par courriel au aemq@aemq.com

Politiques et pratiques

L'AMQ établie et met en œuvre des politiques et des pratiques encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et propres à assurer la protection de ces renseignements. Celles-ci prévoient notamment l'encadrement applicable à la conservation et à la destruction de ces renseignements, prévoit les rôles et les responsabilités des membres de son personnel tout au long du cycle de vie de ces renseignements et un processus de traitement des plaintes relatives à la protection de ceux-ci. Elles sont également proportionnées à la nature et à l'importance des activités de l'AMQ et sont approuvées par le responsable de la protection des renseignements personnels.

Des informations détaillées au sujet de ces politiques et de ces pratiques, notamment en ce qui concerne le contenu exigé sont, en termes simples et clairs, publiées sur le site Internet de l'AMQ dans sa politique de protection des renseignements personnels.

Conservation

Les renseignements personnels détenus par l'AMQ ne sont pas ceux visés par l'application de la loi. Elle conserve des renseignements de personnes représentantes d'une entreprise. Pour les rares renseignements personnels visés par la loi qui seraient détenus par l'AMQ, elle veille à les conserver de façon sécuritaire conformément avec les pratiques généralement acceptées pour un organisme de taille et œuvrant dans un secteur comparable à l'AMQ.

Destruction

Les renseignements personnels détenus par l'AMQ ne sont pas ceux visés par l'application de la loi. Elle détruit des renseignements de personnes représentantes d'une entreprise. Pour les rares renseignements personnels visés par la loi qui seraient détenus par l'AMQ, elle veille à leur destruction de façon sécuritaire conformément avec les pratiques généralement acceptées pour un organisme de taille et œuvrant dans un secteur comparable à l'AMQ suivant une demande écrite à cet effet.

Rôles et responsabilités des membres du personnel

Les renseignements personnels détenus par l'AMQ ne sont pas ceux visés par l'application de la loi. Les membres du personnel traitent des renseignements de personnes représentantes d'une entreprise. Les membres du personnel traiteront les rares renseignements personnels visés par la loi avec diligence conformément aux standards établit dans les présentes.

Traitement des plaintes

La direction générale, responsable de la protection des renseignements personnels, est responsable du traitement des plaintes liées à l'application de cette politique.

Fournir des renseignements

En nous fournissant des renseignements, par exemple par l'intermédiaire de notre site web, en complétant un formulaire, par courriel, en personne ou par téléphone, vous acceptez que ceux-ci soient traités conformément à ce qui est indiqué dans la présente politique, et vous autorisez l'AMQ, ses partenaires et ses fournisseurs à utiliser vos renseignements personnels aux fins énoncées ci-dessous. Les renseignements demandés seront ceux nécessaires aux fins auxquelles elles sont collectées. L'AMQ s'efforce d'obtenir les autorisations des personnes concernées.

La présente politique ne s'applique pas aux sites web de tiers auxquels il est possible d'accéder en cliquant sur des liens qui se trouvent sur notre site web, et l'AMQ ne prend aucun engagement à l'égard des sites web de tiers. En d'autres mots, la présente politique ne s'applique pas aux sites web de tiers, même lorsque vous leur accédez par l'entremise de notre site web.

Évaluation des facteurs

L'AMQ procède à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels.

La réalisation d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée en application de la présente loi sera proportionnée à la sensibilité des renseignements concernés, à la finalité de leur utilisation, à leur quantité, à leur répartition et à leur support.

Incidents de confidentialité

Si l'AMQ a des motifs de croire que s'est produit un incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel qu'elle détient, elle prendra les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que de nouveaux incidents de même nature ne se produisent.

Si l'incident présente un risque qu'un préjudice sérieux soit causé, elle avisera, avec diligence, la Commission d'accès à l'information. Elle avisera également toute personne dont un renseignement personnel est concerné par l'incident. Elle pourra également aviser toute personne ou tout organisme susceptible de diminuer ce risque, en ne lui communiquant que les renseignements personnels nécessaires à cette fin sans le consentement de la personne concernée. Dans ce dernier cas, le responsable de la protection des renseignements personnels enregistrera la communication.

Malgré ce qui précède, une personne dont un renseignement personnel est concerné par l'incident n'a pas à être avisée tant que cela serait susceptible d'entraver une enquête faite par une personne ou par un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois.

Pour l'application de la présente politique, on entend par « incident de confidentialité » :

- l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel ;
- l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel ;
- la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel ;
- la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

Lorsque l'AMQ évalue le risque qu'un préjudice soit causé à une personne dont un renseignement personnel est concerné par un incident de confidentialité, elle considérera notamment la sensibilité du renseignement concerné, les conséquences appréhendées de son utilisation et la probabilité qu'il soit utilisé à des fins préjudiciables. Elle consultera également son responsable de la protection des renseignements personnels.

L'AMQ tiendra un registre des incidents de confidentialité. Un règlement du gouvernement peut déterminer la teneur de ce registre. Sur demande de la Commission, une copie de ce registre lui est transmise.

Accès aux renseignements personnels

À la demande de la personne concernée, l'AMQ fera les vérifications diligentes afin de confirmer l'existence d'un renseignement personnel visé par la loi et lui communiquera ce renseignement en lui permettant d'en obtenir une copie.

À la demande du requérant, un renseignement personnel informatisé sera communiqué sous la forme d'une transcription écrite et intelligible.

Outre les droits prévus au premier alinéa de l'article 40 du Code civil, toute personne peut, si le renseignement personnel la concernant est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa collecte, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi, exiger qu'il soit rectifié.

Une demande d'accès ou de rectification ne peut être considérée que si elle est faite par écrit par une personne justifiant son identité à titre de personne concernée.

Une telle demande est adressée au responsable de la protection des renseignements personnels. Lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert, le responsable doit prêter assistance pour identifier les renseignements recherchés.

Ceci ne restreint pas la communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant ou sa rectification résultant de la prestation d'un service à lui rendre.

Le responsable de la protection des renseignements personnels doit répondre par écrit à la demande d'accès ou de rectification, avec diligence et au plus tard dans les 30 jours de la date de réception de la demande.

À défaut de répondre dans les 30 jours de la réception de la demande, le responsable est réputé avoir refusé d'y acquiescer.

L'accès aux renseignements personnels est gratuit. Toutefois, des frais raisonnables peuvent être exigés du requérant pour la transcription, la reproduction ou la transmission de ces renseignements. L'AMQ informera le requérant du montant approximatif exigible, avant de procéder à la transcription, la reproduction ou la transmission de ces renseignements.

Le responsable de la protection des renseignements personnels doit motiver tout refus d'acquiescer à une demande et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie, les recours qui s'offrent au requérant en vertu de la présente politique et le délai dans lequel ils peuvent être exercés. Il doit également prêter assistance au requérant qui le demande pour l'aider à comprendre le refus.

L'AMQ peut refuser de communiquer à une personne un renseignement personnel la concernant lorsque la divulgation du renseignement risquerait vraisemblablement :

- de nuire à une enquête menée par son service de sécurité interne ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions à la loi ou, pour son compte, par un service externe ayant le même objet ou un titulaire de permis d'agence de gardiennage ou d'agence d'investigation ;
- d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle l'une ou l'autre de ces personnes a un intérêt.

L'AMQ refusera de communiquer à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement un renseignement personnel sur un tiers ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à ce tiers, à moins que ce dernier ne consente à sa communication ou qu'il ne s'agisse d'un cas d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.

Toute personne intéressée peut soumettre à la Commission d'accès à l'information une demande d'examen de mécontentement relative à l'application d'une disposition législative portant sur l'accès ou la rectification d'un renseignement personnel ou sur l'application de la loi.

Malgré que la majorité des renseignements personnels collectés et détenus par l'AMQ ne sont pas ceux visés par la loi, nous traiterons les renseignements personnels visés par la loi selon les indications ci-dessous.

Quels renseignements personnels recueillons-nous ?

Nous pouvons recueillir et traiter différents types de renseignements personnels dans le cadre de nos activités et de notre prestation de services, y compris :

- Des coordonnées personnelles, comme un prénom, un nom, adresse(s), adresse(s) électronique(s), et numéro(s) de téléphone ;
- Des renseignements relatifs au marketing et aux préférences de communication ;
- Des renseignements relatifs à l'historique de contributions, de participation à des activités de l'organisation, à la facturation et des renseignements financiers, comme une adresse de facturation.
- Des renseignements relatifs à des services, comme des détails concernant des services que nous vous avons rendus ;
- Des renseignements sur l'utilisation du site web et d'autres renseignements techniques, comme des détails concernant les visites sur notre site web, votre interaction avec notre publicité et notre contenu en ligne, ou des renseignements recueillis au moyen de témoins et d'autres technologies de suivi ;
- Le cas échéant, les preuves du consentement qui nous a été donné (date, heure, moyen), dans des circonstances où un tel consentement est nécessaire pour le traitement des renseignements personnels.

Comment collectons-nous vos renseignements ?

Nous collectons vos renseignements personnels auprès de vous-même et lors de nos interactions avec vous, notamment comme suit :

- Lors de la complétion de nos formulaires ;
- Lors de l'inscription à nos activités ;
- Lors de l'inscription à nos infolettres ;

- Lors d'échanges par courrier, courriel ou téléphone ;
- Lors de vos transactions avec nous.

Nous collectons également des informations accessibles au public notamment sur les plateformes publiques, y compris notre site Internet.

Comment utilisons-nous les renseignements personnels ?

Nous pouvons utiliser les renseignements personnels de l'une ou l'autre des manières indiquées ci-après, avec votre consentement ou, le cas échéant, selon une autre base légale. Dans chaque cas, nous indiquons pour quels motifs nous utilisons vos renseignements personnels :

- Afin de fournir nos services ainsi que pour la conduite de nos affaires, pour administrer et exécuter nos activités, y compris pour exécuter nos obligations découlant de toute entente conclue entre vous et nous.
- Afin de faciliter l'utilisation de notre site web et de s'assurer que le contenu est pertinent et pour s'assurer que le contenu de notre site web est présenté de la manière la plus efficace pour vous et pour votre appareil.
- À des fins de marketing et de développement des affaires – pour fournir des détails sur nos nouvelles activités, de l'information sur les développements de notre organisation et de notre secteur et des invitations à des séminaires et événements si vous avez choisi de recevoir de tels renseignements.
- À des fins de recherche et de développement (y compris du point de vue de la sécurité) – pour réaliser des analyses permettant de mieux comprendre les exigences de nos clients en matière de services et de marketing et de mieux comprendre notre organisme et élaborer nos services et nos offres.
- À des fins de recrutement – pour nous permettre de traiter des demandes d'emploi et d'évaluer si une personne répond aux exigences du poste pour lequel elle pourrait postuler chez nous.
- Afin de satisfaire à nos obligations légales, réglementaires ou de gestion des risques.
- Pour prévenir la fraude et / ou effectuer d'autres vérifications d'antécédents qui pourraient être notamment requises à tout moment aux termes de la loi ou de la réglementation applicable et / ou des pratiques exemplaires (si des renseignements faux ou inexacts sont fournis ou si une fraude est constatée ou soupçonnée, de l'information pourrait être transmise à des organismes de prévention de la fraude et pourrait être enregistrée par nous ou par de tels organismes).
- Pour faire respecter nos droits, pour satisfaire à nos obligations légales ou réglementaires en matière de communication d'information ou pour protéger les droits de tiers.
- Afin de nous assurer d'être payés – pour recouvrer des paiements qui nous sont dus et, s'il y a lieu, pour faire exécuter de tels recouvrements en faisant appel à des agences de recouvrement de créances ou en prenant d'autres moyens juridiques (y compris en intentant des démarches judiciaires).

- Afin de réorganiser ou de modifier notre organisme – si nous entreprenons une réorganisation (par exemple, en fusionnant, en regroupant ou en cédant une partie de la mission de notre organisme), nous pourrions devoir transférer une partie ou la totalité des renseignements personnels à un tiers applicable (ou à ses conseillers) dans le cadre de tout processus de vérification diligente ou de transfert à cette entité issue d'une réorganisation ou à ce tiers aux mêmes fins que celles énoncées dans la présente politique ou aux fins de l'analyse de toute réorganisation proposée. Nous prendrons dans une telle situation tous les moyens raisonnables pour assurer la protection et la sécurité des renseignements personnels.

Avec qui partageons-nous des renseignements personnels ?

Nous pouvons partager des renseignements personnels avec certains tiers, notamment les suivants :

- Des tiers fournisseurs de service ;
- Des autorités gouvernementales et des organismes d'application de la loi lorsque les lois applicables l'exigent. Pour plus de précision, nous pouvons divulguer des renseignements personnels et d'autres renseignements si nous y sommes tenus en vertu des lois, notamment fiscales, ou si nous croyons de bonne foi que cette divulgation est nécessaire pour respecter les lois applicables, en réponse à une ordonnance d'un tribunal ou à une assignation à témoigner ou à un mandat de perquisition du gouvernement, ou autrement pour collaborer avec de telles autorités gouvernementales et de tels organismes d'application de la loi ;
- L'acquéreur, le successeur ou le cessionnaire dans le cadre de toute fusion, de toute acquisition, de tout financement par emprunt, de toute vente d'actifs ou de toute opération semblable, ainsi qu'en cas d'insolvabilité, de faillite ou de mise sous séquestre prévoyant le transfert, à une ou plusieurs tierces parties, de renseignements personnels à titre d'actif commercial.

Nous n'utilisons les renseignements personnels que dans le seul but d'atteindre notre mission. Notre organisme utilise les services de sites tiers, comme Google, Facebook, Instagram et LinkedIn, pour promouvoir ses contenus et des offres. Lorsque vous visitez notre site internet, ces tiers peuvent utiliser des témoins, pixels invisibles ou autres technologies similaires pour collecter ou recevoir des informations à propos de votre navigation sur notre site web et ailleurs sur le web. Ces technologies permettent de diffuser des publicités pertinentes et ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. Vous pouvez consulter les témoins et les détruire si vous le désirez. Vous en avez donc le plein contrôle. Nous vous conseillons de vous référer aux paramètres de votre navigateur pour effectuer les modifications appropriées.

Pendant combien de temps conservons-nous les renseignements personnels ?

Nous conserverons les renseignements personnels pour la durée nécessaire aux fins prévues dans la présente politique et pour nous conformer à nos obligations légales et réglementaires. Pour en savoir

plus sur la durée pendant laquelle nous conservons les renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous.

Où conservons-nous les renseignements personnels et transferts hors Québec ?

Nos données sont conservées en infonuagique via divers fournisseurs de services. Ces organisations ont leurs politiques de traitement des renseignements personnels et leurs serveurs peuvent être situés à l'extérieur du Québec. Certains renseignements personnels peuvent être conservés à notre siège social au Québec, Canada.

Comment protégeons-nous les renseignements personnels ?

Nous suivons les normes généralement acceptées dans le secteur pour protéger les renseignements qui nous sont soumis, tant au moment de leur transmission qu'une fois que nous les avons reçus.

Nous maintenons des mesures de protection physiques, techniques ou administratives appropriées pour protéger les renseignements personnels contre une destruction accidentelle ou non conforme aux lois, une perte accidentelle, une modification, une divulgation ou un accès non autorisé, un mauvais usage ou toute autre forme illégale de traitement des renseignements personnels en notre possession.

Nous avons pris des mesures pour garantir que les seuls membres du personnel qui ont accès à vos renseignements personnels sont ceux qui ont besoin de les connaître ou dont les fonctions exigent raisonnablement ces renseignements soient connus.

Cependant, aucune méthode de transmission par Internet, ni aucun moyen de stockage électronique ne sont sécurisés à 100 %. Nous ne pouvons donc pas assurer ou garantir la sécurité des renseignements que vous nous transmettez ou nous fournissez et vous le faites à vos propres risques. Nous ne pouvons pas non plus garantir que de tels renseignements ne seront pas consultés, obtenus, divulgués, modifiés ou détruits par suite de la violation de nos mesures de protection physiques, techniques ou administratives.

Si vous avez des raisons de croire que des renseignements personnels ont été compromis, veuillez communiquer avec nous.

S'il survient un incident de confidentialité touchant vos renseignements personnels, nous nous engageons à vous aviser dans les meilleurs délais à la suite de notre connaissance de cet incident. Nous prendrons les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que de nouveaux incidents de même nature ne se produisent.

Comment utilisons-nous les témoins et les technologies similaires ?

Pour obtenir des renseignements détaillés au sujet des témoins que nous utilisons, veuillez-vous reporter à notre utilisation des témoins laquelle fait partie de la présente politique.

Comment communiquer avec nous ?

Pour poser des questions, formuler des commentaires ou une plainte à l'égard de la présente politique ou à l'égard de renseignements personnels visés par la loi, exercer vos droits, déposer une plainte ou obtenir de l'information sur nos politiques et nos pratiques concernant nos fournisseurs de services à l'extérieur du Canada, communiquez avec notre responsable de la protection des renseignements personnels.

Comment mettons-nous à jour la présente politique sur la protection des renseignements personnels ?

Nous pouvons modifier le contenu de notre site web et notre façon d'utiliser les témoins sans préavis et, par conséquent, la présente politique et notre utilisation des témoins pourraient être modifiées de temps à autre à l'avenir. Nous vous encourageons donc à les examiner chaque fois que vous visitez le site web afin de demeurer informé de la manière dont nous traitons les renseignements personnels.

La présente politique a été mise à jour pour la dernière fois le : 13 avril 2026

Utilisation des témoins

Consentement

En utilisant notre site web, vous consentez à l'utilisation de témoins conformément à la présente politique. Vous aurez vu une invitation à cet égard lors de votre première visite sur notre site web.

Désactiver les témoins

Les témoins peuvent être désactivés dans la bannière lors de votre première visite sur notre site web. Autrement, dans le cas où vous avez accepté les témoins lors de votre première visite et que vous désirez modifier votre consentement, veuillez les désactiver en appuyant sur l'onglet « paramétrage des cookies » dans le bas de la fenêtre de notre site. Ensuite, vous pourrez revenir sur vos choix et reconfigurer vos préférences de cookies. Veuillez noter que certains services ne fonctionnent pas aussi bien ou pourraient ne pas fonctionner du tout si les témoins sont désactivés. Après votre visite initiale sur notre site Web, nous pouvons modifier les témoins que nous utilisons. Vous pourrez consulter la présente politique à tout moment afin de connaître quels témoins sont mis en place, à quelles fins et quels sont les moyens pour les désactiver.

Quels types de témoins utilisons-nous ?

Les catégories de témoins utilisées par l'AMQ et ses partenaires sont décrites ci-dessous.

Témoins strictement nécessaires

Ces témoins sont essentiels pour vous permettre de naviguer sur notre site web et d'accéder à ses fonctionnalités. Sans ces témoins, les services que vous demandez (comme la navigation d'une page à l'autre) ne peuvent pas être assurés.

Témoins analytiques (performance)

Nous utilisons des témoins analytiques pour analyser comment nos visiteurs utilisent notre site Web et pour surveiller la performance des sites web. Cela nous permet d'assurer une expérience de haute qualité en personnalisant notre offre et en repérant et en corrigeant rapidement tout problème. Par exemple, nous pourrions utiliser des témoins de performance pour faire le suivi des pages qui sont les plus populaires, pour établir quelle méthode de liaison entre les pages est la plus efficace et pour déterminer pourquoi certaines pages reçoivent des messages d'erreur. Nous pourrions également utiliser ces témoins pour cibler des articles ou des services du site en fonction de leur pertinence pour vous selon votre utilisation de notre site web. Nous n'associons pas l'information recueillie par ces témoins à votre information personnelle.

Témoins de fonctionnalité du site web

Nous recourons à des témoins pour vous offrir certaines fonctionnalités. Par exemple, pour nous souvenir des choix que vous faites (comme votre nom d'utilisateur, votre langue ou votre région) ou pour reconnaître la plateforme à partir de laquelle vous accédez au site et pour vous fournir des fonctionnalités améliorées et plus personnelles. Ces témoins ne sont pas utilisés pour suivre votre navigation sur d'autres sites.

Témoins de ciblage

Les témoins de ciblage (ou témoins publicitaires) recueillent de l'information sur vos habitudes de navigation et servent à mieux cibler la publicité en fonction de vous et de vos intérêts. Ils sont utilisés par les services assurés par des tiers, comme les boutons Aimer ou Partager. Les tiers fournissent ces services en échange de la reconnaissance que vous avez visité notre site web. Lorsque vous utilisez les boutons Facebook, Instagram ou autres boutons de partage disponibles, vous êtes dirigé vers une page contrôlée par ces entreprises, qui peuvent placer des témoins (y compris des témoins de ciblage), et vous serez assujéti aux politiques concernant les témoins de ces sites web.

Utilisation d'adresses IP et de journaux web

Nous pourrions également utiliser votre adresse IP et votre type de navigateur pour aider à diagnostiquer des problèmes touchant notre serveur, pour administrer notre site web et pour améliorer le service que nous vous offrons. Une adresse IP est un code numérique qui désigne votre ordinateur sur Internet. Votre adresse IP pourrait également servir à recueillir de l'information démographique globale. Nous pourrions procéder à des vérifications d'adresses IP pour établir le domaine dont vous provenez (p. ex. google.com) afin d'obtenir un meilleur portrait des données démographiques de nos utilisateurs. L'information provenant de ces types de témoin et de technologie n'est pas combinée à l'information vous concernant provenant d'une autre source et ne permettra pas d'établir votre identité.

Pixels invisibles dans les courriels HTML

Nos courriels de marketing peuvent renfermer un « pixel invisible » unique propre à la campagne qui nous avise si nos courriels sont ouverts et qui, combiné à une autre technologie, vérifie les clics sur les liens contenus dans le courriel. Nous pourrions utiliser cette information à diverses

fins, notamment pour établir lesquels de nos courriels vous intéressent le plus et pour demander aux utilisateurs qui n'ouvrent pas nos courriels s'ils souhaitent continuer de les recevoir. Le pixel sera supprimé lorsque vous supprimerez le courriel. Si vous ne souhaitez pas que le pixel soit téléchargé sur votre appareil, vous devriez choisir de ne pas cliquer sur les liens que nous vous envoyons. Cette information peut être liée à votre identité personnelle si vous ouvrez nos courriels avec vos appareils personnels.

La politique concernant les témoins ne couvre pas les sites Web tiers

Veillez prendre note que la présente politique concernant les témoins ne s'applique pas aux pratiques en matière de protection de la vie privée de sites web tiers qui peuvent figurer dans des liens sur notre site web ou être accessibles à partir de celui-ci, et que nous ne sommes pas responsables à l'égard de telles pratiques.

Changements touchant la politique concernant les témoins

Au besoin, nous mettrons à jour la présente politique concernant les témoins et nous vous encourageons à la passer en revue de temps à autre pour demeurer au fait de la manière dont nous utilisons les témoins.

La dernière mise à jour de la présente politique concernant les témoins date du 13 avril 2026.